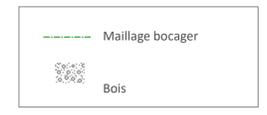


Agglomération

**Objectifs :**  
 Accueillir 7 logements par an à l'horizon 2030  
 Atteindre les 1900 habitants en 2030



- Légende :**
- Un développement urbain et une politique d'habitat exclusivement centrés sur le bourg
  - Le développement du secteur de Maunry
  - Du court au long terme : la mise en place de nouveaux quartiers associant habitat/activités compatibles
  - La mise en place de logements spécifiques
  - La création d'un pôle d'habitat non médicalisé pour les seniors
  - Maintenir la dynamique économique existante / Permettre son
  - Le développement d'une petite zone artisanale
  - Réserver des sites au développement/et ou redéploiement des commerces et services de proximité
  - Permettre le développement de certaines activités
  - Le maintien ou le développement des sites d'extraction
  - Eviter le rapprochement de la carrière de l'espace urbain

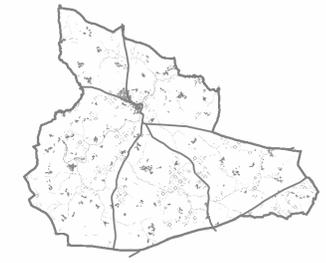
- Améliorer et sécuriser les déplacements**
  - Sécuriser et aménager certaines intersections
  - Requalifier la traverse d'agglomération sur certaines sections
  - La création de nouvelles liaisons douces
  - La création d'une nouvelle voie
  - Traiter l'hypercentre en véritable espace de convivialité
  - Garantir une ouverture du futur quartier sur l'hypercentre
- Entretien l'offre en équipements, la compléter ponctuellement**
  - Réserver certains espaces pour compléter ou diversifier l'offre en équipements existante
- Apporter un soutien au développement de projets ponctuels liés aux loisirs et à la vie touristique**
  - La mise en place d'une salle collective et d'hébergements
  - Faciliter la réaffectation des bâtiments en site touristique, lieu de manifestations, d'expositions, ...

- Améliorer le cadre de vie / la convivialité**
  - Protection et mise en valeur du vallon
  - Protéger et mettre en valeur un parc au coeur de l'agglomération
  - Assurer l'insertion paysagère de la future zone artisanale
- Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstruire le réseau écologique**
  - Protéger les grands ensembles boisés, les grands sites sensibles au niveau environnemental et paysager
  - Protéger les corridors écologiques et les sites de vallées
  - Préserver les zones humides inventoriées
  - Soumettre au permis de démolir certains éléments du patrimoine

Département de Loire Atlantique  
 COMMUNE DE SAINT AUBIN DES CHÂTEAUX

# PLU

## Révision



### P 3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Révision du PLU - 1  
 Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2017  
 Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 18 janvier 2021  
 Enquête publique du 13 septembre 2021 au 15 octobre 2021  
 Inscrite  
 Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 28 février 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2022  
 Le Maire :